

DELIBERATION N° 2016/140

Portant approbation de la convention de financement cadre entre la Ville de Dumbéa et le SMTU pour l'acquisition du foncier nécessaire au projet Néobus par la Ville

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 13 avril 2016,
VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2015/402 portant approbation du Budget Primitif 2016 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/36 du 24 février 2016,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique et développement durable » entendue en séance du 30 mars 2016

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La Ville de Dumbéa approuve le projet de convention de financement cadre avec le SMTU pour l'acquisition du foncier nécessaire au projet Néobus par la Ville, tel qu'annexé à la présente délibération, pour un montant de 82 810 857 F CFP TTC.

ARTICLE 2 /

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention susvisée.

ARTICLE 3 /

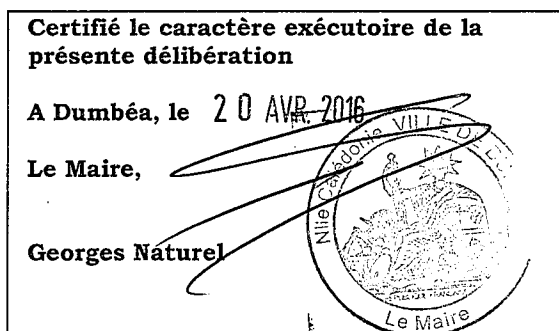
Le montant maximum en dépenses et en recettes est de 82 810 857 francs. Ces crédits seront inscrits sur le budget principal de la Ville, section investissement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

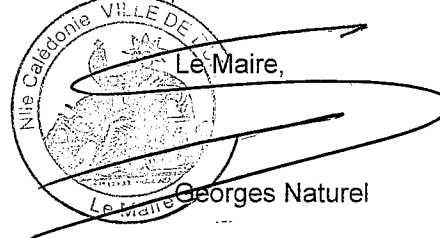
Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AVRIL 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 AVRIL 2016



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
D.S.T	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
D.A.F.	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
SMTU	-	1